



MOUVEMENT EUCHARISTIQUE DES JEUNES (MEJ)

Association loi 1901
Siège social : 14 bis, rue d'Assas
75006 PARIS

Exercice clos le 31 août 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS



MOUVEMENT EUCHARISTIQUE DES JEUNES (MEJ)

Association loi 1901
Siège social : 14 bis, rue d'Assas
75006 PARIS

Exercice clos le 31 août 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Mouvement Eucharistique des Jeunes (MEJ) relatifs à l'exercice clos le 31 août 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2024 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les provisions pour risques et charges et les charges et produits constatés d'avance.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Boulogne, le 24 octobre 2025

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Hervé Willi

Commissaire aux Comptes

BILAN

ACTIF	31.08.2025			31.08.2024	PASSIF	31.08.2025	31.08.2024
	Brut	Amort. & Dépréciation	Net				
<i>ACTIF IMMOBILISE</i>					<i>FONDS PROPRES</i>		
Immobilisations incorporelles	138 548	136 544	2 004	3 176	Fonds propres (avant affectation)	450 870	372 797
Terrains					Résultat de l'exercice	69 352	78 073
Constructions					Subventions d'investissement		
Matériels d'activités					Total	520 222	450 870
Autres immobilisations corporelles	263 418	244 449	18 968	20 142	<i>FONDS DEDIES & PROVISIONS</i>		
Immobilisations en cours					Fonds dédiés		
Autres prêts et titres immobilisés					Provisions pour risques		
Dépôts et cautionnements	3 827		3 827	10 300	Provisions pour charges	21 944	41 450
Total	405 792	380 993	24 799	33 619	Total	21 944	41 450
<i>ACTIF CIRCULANT</i>					<i>DETTES</i>		
Stocks	12 314		12 314	8 372	Emprunts et dettes assimilées	223 908	281 977
Usagers - clients	38		38		Fournisseurs	44 790	60 918
Autres créances	25 552		25 552	45 992	Dettes fiscales et sociales	22 395	34 089
Charges constatées d'avance	27 002		27 002	25 905	Autres dettes	85 452	71 546
Trésorerie	859 007		859 007	881 763	Produits constatés d'avance	30 000	54 800
Total	923 913		923 913	962 032	Total	406 545	503 330
Total	1 329 705	380 993	948 712	995 650	Total	948 712	995 650

MOUVEMENT EUCHARISTIQUE DES JEUNES (MEJ)

COMPTE DE RESULTAT	2024/2025	2023/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	165 133	179 365
Ventes de biens	2 915	1 171
Prestations de service	646 022	599 881
Subventions d'exploitation	750	3 000
Dons et Mécénat	174 894	171 621
Contributions financières	108 640	80 400
Reprises sur dépréciations et provisions	19 506	19 312
Produits des cessions d'immobilisations		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	136 752	105 294
Total	1 254 610	1 160 043
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	5 040	
Variation de stock	-3 943	1 411
Autres achats et charges externes	821 874	731 137
Aides financières		
Impôts et taxes	18 575	19 993
Salaires	193 040	215 186
Cotisations sociales	64 203	64 517
Dotations aux amortissements	5 786	6 213
Dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions		2 502
Valeurs comptables des immobilisations cédées		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	93 073	56 139
Total	1 197 648	1 097 097
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	56 962	62 946
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers	12 390	15 127
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	12 390	15 127
CHARGES FINANCIERES		
Charges financières		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	12 390	15 127
RESULTAT COURANT (I + II)	69 352	78 073
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)		
Impôts sur les bénéfices		
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	69 352	78 073

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature		
Bénévolat	1 211 508	1 252 500
Total	1 211 508	1 252 500
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature		
Personnel bénévole	1 211 508	1 252 500
Total	1 211 508	1 252 500

MOUVEMENT EUCHARISTIQUE DES JEUNES (MEJ)



Comptes annuels au 31 août 2025

Annexe

Cet exercice couvre la période du 01/09/2024 au 31/08/2025 (12 mois). L'exercice précédent couvrait la période du 01/09/2023 au 31/08/2024 (12 mois).

Le total du bilan au 31/08/2025 s'élève à 948 712€. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 69 352€.

Ces documents constituent ensemble les comptes annuels de l'exercice 2024/2025, tels qu'ils ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du MEJ après le passage du commissaire aux comptes.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels et sont présentés en euros.

Faits marquants de l'exercice :

23 camps de jeunes ont été organisés en 2024/2025 contre 25 pour l'année précédente. Les recettes liées à ces camps ont augmenté de l'ordre de 6.5% malgré une baisse de la fréquentation des jeunes (867 en 2024/2025 vs 890 en 2023/2024) et grâce une légère hausse des tarifs. Les recettes liées aux cotisations ont diminué de l'ordre de 5.56%. Les dons ont connu une légère baisse de 2.33%. Enfin, les contributions financières (Fondation Montcheuil notamment) ont augmenté de 13.93%. L'exercice 2024/2025 a été marqué par l'organisation du Rassemblement Alegria à Lille.



1- Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/08/2025 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2023-03 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des Associations et Fondations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat majoré éventuellement des frais accessoires).

Les taux d'amortissement pratiqués sont de 10%, 20%, 25% ou 33,33% suivant les types d'immobilisations et la durée d'utilisation des matériels ou équipements.

Stocks

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. La méthode de valorisation retenue est celle du dernier prix d'achat. Les éventuelles références sans réelle perspective de ventes sont dépréciées à 100%.

Changements de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.



2- Informations relatives au bilan et au compte de résultat

Note 1-Immobilisations et amortissements

a) Tableau de variations des immobilisations

Au 31/08/2025, les immobilisations comptables se répartissent ainsi :

Incorporelles : 138 548€

Matériels : 263 478€

Financières : 3 827€

soit un total de 405 792€

b) Acquisitions et désinvestissements

Acquisitions :

- CABANON PATROUILLE TENTE : 3 439€

Cession ou mise au rebut au cours de l'exercice :

- Remboursement caution pour 6 473.44 euros

c) Tableau de variations des amortissements

Au 31/08/2025 les amortissements se répartissent comme suit :

Incorporelles : 136 544 €

Matériels : 244 449 €

soit un total de 380 993 €

reste à amortir 20 972 €

Au cours de l'exercice 2024/2025 il a été comptabilisé 5 785.54€ d'amortissements.



Note 2-Stocks

Les stocks destinés à la boutique s'élèvent à 12 314 euros. Il n'y a pas de dépréciation constatée sur l'exercice.

Note 3-Autres créances

Les autres créances concernent essentiellement le reste à percevoir au titre des contributions financières 2025 de la Fondation Montcheuil (25 052 €).

Note 4-Trésorerie : Valeurs mobilières de placement et Disponibilités

Les valeurs mobilières de placement correspondent à :

- des parts de SCPI « IMMORENTE » dont la valeur d'entrée au coût historique s'élève à 49 930 €. Le rendement en 2024/2025 est de 7.66 % (3 827€ de produits financiers), sur 12 mois il convient de noter que la liquidité d'un tel placement est fonction du marché immobilier, actuellement la liquidité est bonne. Par ailleurs, il existe une plus-value latente sur ces parts de 20 450 € à la clôture.
- Des comptes à terme d'un montant global de 94 671€ au 31 août 2025. Les comptes à termes ont rapporté 8 563€ de produits financiers.

Le haut niveau du poste Disponibilités (859 K€) est la conséquence de la non « remise à niveau » temporaire des comptes bancaires des camps (compris dans le poste « emprunts et dettes assimilées » pour 224k€). De ce fait, la trésorerie nette du MEJ (y compris la SCPI IMMORENTE pour 49k€ et des comptes à termes pour 95k€) est de 635 k€ au 31/08/2025 (contre 600K€ au 31/08/2024).

Note 5-Charges et produits constatés d'avance

Les Charges Constatées d'Avance concernent des dépenses relatives à 2025/2026.

Les Produits Constatés d'Avance au 31/08/2025 concernent :

- des financements de la Fondation de Montcheuil et de la Fondation JES Franklin pour 30 000€ relatifs à l'exercice 2025/2026 car ces financements sont basés sur l'année civile et les comptes du MEJ sur l'année opérationnelle allant du 1^{er} septembre N-1 au 31 août N.



Note 6-Fonds propres

Lors du passage en délégations, les anciennes associations ont apporté le solde de leurs comptes bancaires qui ont été ajoutés au Fonds propres sans droit de reprise (apport CEFAS).

Au 31/08/2025, les Fonds Propres comprennent par conséquent : les apports « CEFAS » pour 63 659.20 €, les apports des délégations pour 171 518.17 €, soit au total : 235 177,37 € ainsi que le report à nouveau pour 215 692,48 €, soit un total général de 450 869,85 €.

Note 7-Provisions pour risques et charges :

Dans ces postes figurent :

- Une provision pour déménagement au 14 bis rue d'Assas à Paris (En attente de la facture) 14 000 €
- Une provision pour Indemnité de départ en retraite (a) 7 944 €
 - a) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour engagements de retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence et 1/3 de mois au-delà de 10 ans, pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté, avec des charges patronales de 50 %, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel (sauf pour les 3 salariés les plus jeunes nés après 1986 et pour lesquels, un coefficient de 50% a été retenu) . Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

Note 8-Dettes auprès des établissements de crédit, dettes fournisseurs, dettes sociales (congrés payés) et fiscales, autres dettes

- Ces postes sont constitués des soldes créditeurs des comptes bancaires, délégations comprises (chèques non débités en banque, soldes non compensés des comptes de camps), des sommes dues aux fournisseurs ou à l'Etat, aux organismes sociaux, de diverses « charges à payer ».
- Le poste « Emprunts et dettes assimilées - Dettes auprès des établissements de crédit » est dû au reclassement des comptes des camps qui n'est fait qu'au début de l'année suivante après comptabilisation des comptabilités des camps (cf. Note 3.).



- Les « dettes fournisseurs » correspondent à des factures 2024/2025 comptabilisées jusqu'au 31/08/2025 et non encore payées à cette date.
- Les « autres dettes » correspondent essentiellement à :
 - Une dette provisionnée pour les frais du rassemblement national (EFFATA novembre 2026), 10°000€ (décision CA).
 - Une dette provisionnée pour les frais du rassemblement national (ALEGRIA Novembre 2027), 20°000€ (décision CA)
 - Une dette provisionnée pour caisse de solidarité familles, 40°000€ (décision CA).

Note 9-Cotisations, Ventes de marchandises, Prestations de services

Sous ces postes sont regroupées les recettes nettes des produits et services « vendus » par l'Association (articles de la boutique, abonnements aux publications, inscriptions aux camps, sessions, Assises). La principale recettes concerne les inscriptions aux camps pour 572 825 € (vs 537 846 € en N-1).

Le MEJ ne fait pas d'opérations commerciales, il ne collecte pas de TVA et ne récupère pas de TVA.

Note 10-Contributions financières

Elles se détaillent de la façon suivante :

- Fondation de Montcheuil : 85 000 €,
- Fondation JES Franklin : 6 600 €,
- Fondation Treil : 10 000 €,
- Diocèse de Lille : 3 000 €,
- Autres : 4 040 €.

Note 11-Autres Charges et produits de gestion courante

Sont regroupées sous ces postes les participations aux frais versées par les adhérents, les cotisations des associations locales/délégations et les contributions ou dons reçus.

Pour les autres charges, elles correspondent principalement à la prise en charge d'une partie des camps au titre de la solidarité.

Note 12-Résultat Exceptionnel

Il n'y a ni produit ni charge exceptionnelle sur l'exercice 2024/2025.



Note 13-Evaluation des contributions volontaires en nature

En 2024/2025, pour être homogène avec le poste « salaires » du MEJ, la valorisation des contributions des bénévoles correspond au nombre d'heures valorisées au SMIC + charges sociales pour toutes les catégories.

La contribution des bénévoles s'élève à 1 211 508€ (53 Équivalents Temps Plein) pour une masse salariale chargée de 257 243€ soit 4.71 fois plus.

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

(Loi n°91-772 du 7 août 1991)

Emplois par destination	31/08/2025	31/08/2024	Ressources par origine	31/08/2025	31/08/2024
Emplois de l'exercice			Ressources de l'exercice		
Missions sociales			Ressources liées à la générosité du public		
Réalisées en France			Cotisations sans contrepartie		
Actions réalisées par l'organisme	116 259		Dons, legs et mécénats		
Versements à un org. central ou d'autres org. agissant en France	5 870		Dons manuels	162 246	
Réalisées à l'étranger			Legs, donations et assurance-vie		
Actions réalisées par l'organisme			Mécénats		
Versements à un org. central ou d'autres org. agissant à l'étranger			Autres ressources liées à la générosité du public		
TOTAL I	122 129				
Frais de recherche de fonds					
Frais d'appel à la générosité du public	19 137				
Frais de recherche d'autres ressources					
TOTAL II	19 137				
Frais de fonctionnement III	20 980				
TOTAL EMPLOIS	162 246		TOTAL RESSOURCES I	162 246	
Dot. aux prov. et dépréciations IV			Rep. sur prov. et dépréciations II		
Reports en fonds dédiés de l'exercice V			Utilisat. des fonds dédiés anté. III		
Excédent de la génér. du public de l'ex.			Déficit de la génér. du public de l'ex.		
TOTAL	162 246		TOTAL	162 246	
			Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)		
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public		
			(-) Invest. et (+) désinvest. nets liés à la générosité du public de l'ex.		
			Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)		

Contributions volontaires en nature	31/08/2025	31/08/2024		31/08/2025	31/08/2024
Emplois de l'exercice			Ressources de l'exercice		
Contributions volontaires aux missions sociales			Contributions volontaires liées à la générosité du public		
Réalisées en France	1 211 508	1 252 500	Bénévolat	1 211 508	1 252 500
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature		
TOTAL I	1 211 508	1 252 500	Dons en nature		
Contributions volontaires à la recherche de fonds II					
Contributions volontaires au fonctionnement III					
TOTAL	1 211 508	1 252 500	TOTAL	1 211 508	1 252 500

Fonds déd. liés à la génér. du public	31/08/2025	31/08/2024
Fonds dédiés en début d'exercice		
(-) Utilisation		
(+) Report		
Fonds dédiés en fin d'exercice		

Note sur le Compte d'emploi des ressources collectées auprès du public

Conformément à l'article 4 de la loi du 7 Août 1991 et suivant le **règlement ANC 2018-06** (PNL non lucratif) et l'**arrêté du 22 mai 2019**, l'association **Mouvement Eucharistique des Jeunes** ayant fait appel à la générosité du public, établit un compte d'emploi annuel des ressources.

Celui-ci est établi par le directeur.

Cette note a pour objectif de présenter les modalités de répartition du financement des emplois entre les ressources collectées auprès du public et les autres produits de l'association.

Définition des missions sociales (ou dépenses opérationnelles)

Les missions sociales correspondent à l'ensemble des actions menées directement auprès des jeunes pour réaliser le projet éducatif et spirituel du MEJ : aider chaque jeune à faire le lien entre sa vie et sa foi et à grandir humainement et spirituellement :

- Actions de solidarité et d'ouverture (réductions sur les prix des camps en fonction du quotient familial et réductions pour familles nombreuses, initiatives solidaires, expression musicale et liturgique au service des rencontres et célébrations).
- Organisation d'événements et de camps encadrés par des Bénévoles (camps d'été, rassemblements, retraites, journées de secteur : logistique, locations, transports, alimentation, assurances, intendance et sécurité).
- Formation des responsables et animateurs (sessions locales et nationales, parcours pédagogiques, appui au BAFA/BAFD en partenariat, outillage des encadrants).
- Développement et coordination du réseau au service des actions /missions locales (appui du centre national, communication aux familles et aux diocèses, ressources numériques).

Détail des missions sociales, des frais de collecte et de fonctionnement (et évaluation)

Contenu des frais de fonctionnement		
Détail des Frais	Description	Montant
Caisse Solidarité Camps	Réduction accordée aux familles modestes pour inscrire leur enfant au camp.	8 430
Caisse Solidarité Camps	Réduction accordée aux familles nombreuses à partir de deux enfants.	22 920
Formations des Bénévoles	Formations au BAFD et au BAFA	35 036
Transports Camps des Bénévoles	Transport des bénévoles sur le camp et pendant les camps (activité).	11 011,44
Hébergement Camps des Bénévoles	Hébergement des bénévoles pour les camps.	20 645,88
Alimentation Camps des Bénévoles	Alimentation des bénévoles pour les camps.	18 215,75
ALTERIADE	Frais de communication d'appel à la générosité publique.	19 137,00
Charges du Siège	Charges de fonctionnement du siège affectées à l'action sociale, notamment aux camps (salaires et divers frais)	20 980,00
Aides aux délégations	Versement aux délégations leur permettant de développer leur action sociale.	5 870,00
Total		162 246,07

Principes d'affectation des coûts directs et de répartition des coûts indirects

Les coûts directs correspondent à des factures.

Les coûts indirects sont de deux ordres :

- Le premier concerne la formation. Ce coût comprend des coûts directs (factures de formation) et des coûts indirects liés à deux personnes : Mme LEGRIS Catherine (Salariée) et Mme SEUX Camille (Indépendante). Leurs coûts ont été intégrés à la formation à hauteur de 50 %.
- Le second concerne les dépenses des camps. Ce coût a été calculé en multipliant les différents coûts des postes de camp par un ratio de 240 (bénévoles) sur 1 107 (bénévoles et jeunes).

Ci-dessous, le tableau présentant le type d'affectation :

Détail des Frais	Affectation
Caisse Solidarité Camps	Directe
Réduction Famille	Directe
Formations des Bénévoles	Directe / Indirecte
Transports Camps des Bénévoles	Indirecte
Hébergement Camps des Bénévoles	Indirecte
Alimentation Camps des Bénévoles	Indirecte
ALTERIADE (frais de collecte)	Directe
Charges du Siège	Indirecte
Aides aux délégationx	Indirecte

Affectation des investissements sur les missions sociales, les frais de recherche de fonds ou les frais de fonctionnement

Néant

Ventilation des ressources collectées auprès du public et autres ressources

Les ressources sont des dons manuels.

Affectation par l'emploi des ressources liées à la générosité du public (méthodologie)

Recherche des montants liés aux actions sociales et affectation directe aux dons.

Information du public

Le présent compte d'emploi des ressources est tenu au siège social et mis à disposition du public conformément à l'article 4 de la loi du 7 août 1991.

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat	162 246	162 246		
- Dons manuels				
- Legs, donations et assurances-vie				
- Mécénat				
1.3 Autres produits liés à la générosité du public				
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	108 640			
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	976 609			
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS				
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	19 506			
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS				
TOTAL	1 267 000	162 246		
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	116 259	116 259		
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	5 870	5 870		
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme	0	0		
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	0	0		
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	19 137	19 137		
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	0	0		
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1 049 595	20 980		
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	5 786	0		
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES	1 002			
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES	0	0		
TOTAL	1 197 648	162 246		
EXCEDENT OU DEFICIT	69 352	0		